

Prise en charge de l'addiction chez les professionnels de santé en milieu d'anesthésie-réanimation

Points-clés

1. Les professionnels travaillant en anesthésie-réanimation sont, comme les autres soignants, **exposés au risque de conduites addictives**
2. Si l'alcool est la substance la plus fréquemment en cause, **cette population est aussi particulièrement exposée aux addictions aux « médicaments »** (BZP, hypnotiques, opiacés, etc.)
3. Toute toxicomanie **expose à un risque vital et nuit à la qualité des soins administrés au patient**
4. Le **déni** est une caractéristique comportementale essentielle des sujets concernés et de leur entourage
5. Un professionnel de santé souffrant d'addiction **ne doit pas être pris en charge par son entourage professionnel**
6. Un N° Vert d'appel **0 800 00 69 62** et un **contact anonyme par e-Chat [en cliquant ici](#)** (nom d'utilisateur : *cfar* ; mot de passe : *cfar*) sont mis gratuitement à la disposition des professionnels concernés et de leur entourage personnel ou professionnel par le CFAR
7. Un **médecin addictologue** spécialisé dans la prise en charge des professionnels de santé est référencé sur le site du CFAR, et peut être contacté **en toute confidentialité** pour un avis et/ou une prise en charge
8. Les soignants concernés par le risque d'addiction doivent en effet **être adressés vers des centres spécialisés** où ils seront pris en charge confidentiellement **dans l'objectif d'une réinsertion sociale et professionnelle.**

[Pour visualiser et imprimer la fiche complète, cliquez ici](#)